



Centre Hospitalier de Nogent-le-Rotrou

DIRECTION/ML/SV

DECISION N° 2017/10

portant Délégation de Signature : EHPAD

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Nogent-le-Rotrou

Vu, l'article L 6141-1 du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Vu, le décret n°2005-921 du 2 Août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la décision n° 2017-OS-DM-0034 de l'ARS du 23 mai 2017 portant nomination de Monsieur Marc LAMOUR, Directeur adjoint du CH de Vendôme, en tant que Directeur par intérim du CH de Nogent le Rotrou à compter du 29 mai 2017.

Vu le contrat de travail en date du 21 novembre 2014 de Madame Aude-Ysolde HERBÉ, en qualité de Directrice des Etablissements Sanitaires Sociaux et Médico-sociaux.

Vu la convention de mise à disposition entre les Centres Hospitaliers de Châteaudun et de Nogent le Rotrou en date du 23 juin 2017 de Mme HERBÉ

DECIDE

Article 1 :

Madame HERBÉ, Directrice Adjointe, est chargé de la Direction des établissements sociaux et médico-sociaux du Centre Hospitalier de Nogent le Rotrou (EHPAD La Roseraie et La Charmille) pour une quotité moyenne de 40% de son temps de travail.

Article 2 :

Madame Aude-Ysolde HERBÉ reçoit délégation de signature pour les décisions et courriers relatifs aux fonctions qui lui sont les siennes :

- Les contrats de séjours
- Les correspondances des EHPAD
-

Article 3 :

Madame HERBÉ rend compte régulièrement au Directeur par intérim de l'établissement de l'exercice de cette délégation.

Article 4 :

La présente décision annule et remplace la précédente. La présente décision est permanente et prend effet au 29 mai 2017

Fait à Nogent-le-Rotrou, le 23 juin 2017

Le Directeur par intérim,



M. LAMOUR

Vu pour acceptation

Aude-Ysolde HERBÉ

Directrice des Etablissements

Sanitaires, sociaux et Médico-Sociaux



Destinataires :

-Original : Dossier secrétariat de Direction pour archivage

-Copie :

- DRHAM pour archivage dossier agent
- THD
- Intéressée
- Conseil de surveillance.